



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION

AVIS PUBLIC AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Céline Chicoine, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de L'Ascension :

QUE le rôle d'évaluation foncière de la Municipalité de L'Ascension pour le 3^e exercice financier du rôle triennal, soit l'année 2026, est déposé au bureau de la greffière-trésorière, sis au 59, rue de l'Hôtel-de-Ville, en date du 28 août 2025.

Ledit rôle d'évaluation peut être consulté durant les heures normales de bureau.

QU'une demande de révision peut être logée à l'égard du 3^e exercice financier auquel s'applique le rôle, au seul motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de l'article 174 ou 174.2 de la Loi sur la fiscalité municipale.

QUE toute personne qui a un intérêt à le faire peut déposer une demande de révision relativement à l'unité d'évaluation ou à toute autre unité d'évaluation.

QU'une personne tenue de payer une taxe ou une compensation à la municipalité de l'Ascension ou au Centre de services scolaire des Hautes-Laurentides qui utilise le rôle est réputée avoir l'intérêt requis pour déposer une demande de révision.

QU'une demande de révision, pour être recevable, doit être déposée avant la fin de l'exercice financier qui suit celui au cours duquel est survenu l'événement justifiant la modification.

QU'une demande de révision doit, sous peine de rejet :

- Être faite sur le formulaire prescrit au premier alinéa de l'article 263, paragraphe 2^e, de la Loi sur la fiscalité municipale et intitulée « Demande de révision du rôle d'évaluation foncière ». Le formulaire est disponible au bureau municipal et à la MRC d'Antoine-Labelle;
- Être déposée à la MRC d'Antoine-Labelle, sise au 425, rue Du Pont, Mont-Laurier ou de toute autre manière autrement prescrite par ledit règlement.

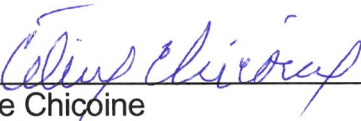
Dans le cas où la demande est effectuée par la remise du formulaire dûment rempli, elle est



L'Ascension

réputée avoir été déposée le jour de sa réception. Dans le cas où elle est envoyée par courrier recommandé, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.

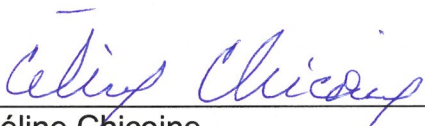
DONNÉ à L'Ascension, ce 18 septembre 2025


Céline Chicoine
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Céline Chicoine, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de L'Ascension, résidant à L'Ascension, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, sur le site Web de la Municipalité, le 18 septembre 2025 entre 8h et 16h.

En foi de quoi, je donne le présent certificat, ce 18 septembre 2025.


Céline Chicoine
Directrice générale et greffière-trésorière